

rebonds

- *Le citoyen obéit à la loi parce qu'il la fait avec les autres citoyens* : où et quand les futurs citoyens peuvent-ils apprendre progressivement à «faire la loi», parler, au lieu de s'injurier et de se taper dessus, faire *parlement* avec les autres ? À l'école on apprend à se soumettre à quelqu'un et non à obéir à la loi dont ce quelqu'un est, momentanément et par délégation, porteur; et donc réussir à l'école c'est apprendre non pas à obéir doublement aux exigences extraordinairement complexes des savoirs et aux obligations sociales qui permettent l'exercice de la liberté, mais à se soumettre, de sorte qu'ensuite on puisse soumettre les autres, grâce aux diplômes acquis... Se soumettre : se mettre dessous, s'abaisser, si c'est cela qu'on exige des élèves appelés à s'élever, il n'y a plus

d'école. Les orientations actuelles du ministre détruisent l'école dans ses dimensions savantes, morales et éthiques les plus fondamentales. Mais il est vrai que ses prédécesseurs avaient déjà bien entamé ce travail, notamment deux d'entre eux qui se croyaient l'un savant et l'autre philosophe...

Faire apprendre à l'école les principes du droit ? Chiche ! Et peut-on également se demander s'il ne serait pas temps, bientôt vingt ans après sa ratification, d'y respecter la Convention internationale des droits de l'enfant, notamment en ses articles 12 à 15 ? Que les adultes commencent par donner l'exemple du respect de la loi avant de l'exiger des enfants.

rebonds

La liberté de l'un s'arrête là où commence celle d'autrui

par Céline Olivier *

Les principes de la morale et l'importance de la règle de droit ont investi les bancs des classes de primaire de nos voisins français. À quand l'invasion dans nos écoles, aurais-je envie d'exprimer ! Bernard Defrance, au contraire, estime que ces «*bonnes intentions*» ne servent qu'à paver les chemins de l'enfer ! Cet ancien professeur de philosophie voit en effet d'un mauvais œil l'impact de ce type d'enseignement sur «*l'intériorisation des exigences du vivre-ensemble par les enfants*».

En ce qui concerne plus particulièrement la maxime «*La liberté de l'un s'arrête là où commence celle d'autrui*», Monsieur Defrance déclare qu'«*il s'agit là d'une de ces bêtises très ordinaires que nous infligeons aux enfants dès que le déploiement de leur énergie nous dérange*».

Il me semble, au travers de ma propre expérience ainsi que de ce que je peux entendre et voir autour de moi, que la perte de certaines valeurs est à déplorer. Ainsi, j'aurais tendance à croire qu'une telle initiative est prise non pas pour stopper tout «*déploiement d'énergie*» mais pour ré-initier des comportements civiques, à mon sens, trop peu présents actuellement. En effet, saluer un passant ou encore céder sa place à une personne diminuée apparaissent comme des usages en voie d'extinction. Il semble dès lors que l'intention soit moins d'intervenir sur le déploiement de l'énergie d'enfants qui jouent, s'expriment,... que de tenter d'apprendre à ces mêmes enfants quelques principes fondamentaux nécessaires à leur bon épanouissement au sein de la société dans laquelle ils évoluent.

Cet enseignement ne m'apparaît pas induire une quelconque confusion. Il est question d'apprentissage de notre réalité,

d'une réalité colorée de nuances. En dépit d'une légifération à tout crin, subsiste un certain nombre de règles implicites de savoir vivre ensemble. L'assimilation de celles-ci fait partie des apprentissages de l'enfant dans son cheminement vers l'âge adulte. L'acquisition de la maturité et de l'éducation modifie la manière d'appréhender nos actions. L'assouvissement immédiat de ses désirs propres cède la place au passage à l'acte empreint de la mesure des conséquences de celui-ci.

Cette maxime signifie en substance que tout un chacun est libre de faire ce qu'il entend, dans la mesure où cela ne porte pas atteinte aux libertés d'autrui, où cela se réalise dans le respect de l'autre. Si l'on se prête à une analyse terminologique plus approfondie, on peut poursuivre le raisonnement. La limitation de l'exercice de notre liberté peut être, comme le suggère Bernard Defrance, apparentée à un rapport de forces. Il n'est cependant pas question, selon moi, de résignation mais de réalité. Il s'agit là, entre autres, de la raison de la création des lois, règles de vie en société. La plupart des normes sont en effet indispensables à la bonne cohabitation des individus. Certaines règles, plus fondamentales que d'autres, ont été érigées en lois à respecter sous peine de sanctions, d'autres font partie de la bienséance. Dès lors, ne pourrait-on pas avancer que les frictions aux frontières des libertés de chacun font partie de notre quotidien ? Aussi, n'est-il pas de notre devoir d'attirer l'attention de nos enfants sur les réalités de leur société, de leur inculquer ces notions de respect mais surtout d'y réfléchir avec eux ? Et d'espérer que, forts de toutes ces réflexions, leurs interactions avec le monde s'en voient plus

* *Criminologue.*

rebonds

riches en considérations... Là n'est-il pas notre devoir de citoyen ?

Une liberté qui s'arrête au sens propre est, je l'accorde, peu probable ! Néanmoins, si l'on s'en tient au sens figuré, l'idée ne me paraît plus si ridicule ! En effet, il suffit d'aborder la thématique de l'éducation pour que professionnels et profanes s'accordent à parler de limites. Limites qui, selon moi, «arrêtent» la liberté. La vie en société regorge de libertés «arrêtées». D'ailleurs, lorsque l'individu ne parvient pas à limiter lui-même sa liberté, c'est lui qui est arrêté !

Thomas Hobbes envisageait déjà cette restriction de liberté d'action au travers de sa théorie du contrat. Ainsi, selon lui, les «libertés naturelles» ne sont pas compatibles avec la vie en société. Afin de bénéficier de la garantie de ses droits fondamentaux, que lui offre la vie en société, l'individu doit donc renoncer à certaines de ses libertés. Jean-Jacques Rousseau, quant à lui, avançait que «ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède»⁽¹⁾. Enfin, Baruch Spinoza exprimait très justement que «[...] l'État a été institué; [...] pour libérer l'individu de la crainte, pour qu'il vive autant que possible en sécurité, c'est-à-dire conserve aussi bien qu'il se pourra, sans dommage pour autrui, son droit naturel d'exister et d'agir [...]»⁽²⁾.

Apprendre cette maxime à nos enfants revient, selon moi, à leur enseigner qu'ils vont grandir, s'épanouir, et que cette évolution se réalise au sein d'un environnement qu'ils se doivent de respecter.

Apprendre que nous ne sommes pas seul sur terre et que dès lors, une liberté absolue est un leurre. De cette vie en collectivité découle des restrictions de liberté, tantôt par choix tantôt par obligation. C'est un apprentissage que tout enfant teste d'ailleurs dès sa naissance. L'enfant tâtonne et l'adulte est là pour lui poser les limites, l'éduquer. Au fil des années, l'enfant accroît en effet ses prises sur le monde, son autonomie. Parallèlement, il acquiert le sens des responsabilités, une prise de conscience de la portée de ses actes. Ainsi, on peut avancer que ce n'est pas tant sa liberté en tant que telle qui s'en verra accrue, mais la liberté de poser lui-même ses propres limites et d'en porter la pleine responsabilité.

Si Monsieur DeFrance lit dans cette maxime la source d'une «bêtise meurtrière», un encouragement à la pulsion de mort en tant que moyen de communication entre les hommes, j'y décèle personnellement les prémisses du civisme et du respect d'autrui.

Je rejoins tout à fait les propos de Bernard DeFrance, quant à ce que : «cette loi permet (devrait permettre) l'articulation de nos libertés, que à deux, à plusieurs, on acquiert plus de pouvoirs et de capacités d'action que tout seul, que les plaisirs solitaires n'ont en effet qu'un temps, et que donc nos libertés peuvent s'accroître les unes des autres, s'allier dans la transmission de la vie, dans l'appropriation et la création culturelle, dans la recherche ensemble des solutions aux im-

menses problèmes à résoudre que nécessite de plus en plus l'état de la planète». Cependant, il me semble qu'il ne s'agit plus là du même débat... En ce qui concerne la création, l'invention, l'évolution, je dirai simplement que l'on peut effectivement se réjouir et se féliciter qu'elles soient sans limite. Toutefois, il me semble encore une fois que nous sommes hors sujet !

À l'heure où l'épanouissement personnel est à son apogée, l'affirmation de Monsieur DeFrance quant au caractère éphémère des plaisirs solitaires m'interpelle néanmoins... Dans l'absolu, l'homme s'inscrit toujours au sein d'une communauté, société. Toutefois, si l'on s'en réfère à la réalité du quotidien, on constate que cet état est loin de se vérifier en toute constance. Quantité de gens s'adonnent à des plaisirs solitaires, vivent seuls à des moments de leur vie ou tout au long de celle-ci... Ne dit-on pas que les gens sont de plus en plus individualistes, repliés sur eux-mêmes ? Il me paraît important de ne pas nier cette réalité. Il ne m'apparaît en outre pas meilleur moment pour rappeler certaines notions de «vivre ensemble» et d'enseigner à nos enfants que quoiqu'on fasse, il importe de veiller à ne pas bafouer les libertés d'autrui.

Ceci étant, ce n'est pas tant la maxime qui se doit d'être assimilée que les réflexions et les débats qu'elle génère ainsi que le message qu'elle délivre. Qu'elle soit apprise par cœur ne me dérange pas outre mesure au regard du vocabulaire de la plupart de nos adultes en herbe...

Pour conclure, je dirai, pour ma part, qu'il serait judicieux d'apprendre à nos enfants non seulement que «la liberté de l'un s'arrête là où commence celle d'autrui», mais également que «la liberté commence au moment où commence celle de l'autre, par fécondité réciproque : découverte permettant de sortir, par l'instruction, de la violence» et d'envisager avec eux en quoi ces maximes se rencontrent, se complètent, et non s'opposent.

«La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui» (DDH de 1789).

(1) Études littéraires, auteur du VIII^{ème} siècle, repères biographiques sur J.J. Rousseau, en ligne [], <http://www.etudes-litteraires.com>, le 4 octobre 2007.

(2) Bernard DeFrance, philo : fiches et textes, Spinoza «La fin de l'État», en ligne [], <http://www.bernard-defrance.net>, le 28 mars 2008.